



---

# GUIDE DE SAISIE DES METADONNEES – CAT.INDORES

---



**16 AOUT 2024**

# Table des matières

1.	Informations sur les métadonnées .....	5
1.1.	Identification de la fiche .....	5
1.2.	Date de création / mise à jour de la fiche.....	5
1.3.	Langue de la métadonnée.....	6
1.4.	Jeu de caractères de la fiche.....	6
1.5.	Type de données décrites .....	6
1.6.	Standard des métadonnées .....	7
1.7.	Contacts pour la fiche.....	7
2.	Description de la donnée.....	8
2.1.	Titre de la donnée .....	8
2.2.	Représentation spatiale de la donnée.....	8
2.3.	Identifiant de la donnée .....	9
2.4.	Langue de la donnée.....	9
2.5.	Résumé .....	9
2.6.	Dates et rythme de mises à jour .....	10
2.7.	Etendue temporelle.....	10
2.8.	Emprise géographique .....	11
2.9.	Système de projection.....	11
2.10.	Catégories internationales .....	12
2.11.	Thèmes INSPIRE.....	13
2.12.	Thésaurus et mots-clés.....	16
2.13.	Contacts pour les données .....	17
3.	Qualité de la donnée .....	18
3.1.	Niveau décrit.....	18
3.2.	Résolution spatiale .....	18
3.3.	Texte sur la qualité de la donnée .....	19
4.	Diffusion du lot de données.....	20
4.1.	Format(s) de diffusion .....	20
4.2.	Contraintes légales d'accès et d'utilisation .....	20
4.2.1.	Niveau de confidentialité.....	20
4.2.2.	Limitations d'accès public INSPIRE.....	21
4.2.3.	Autres contraintes d'accès public .....	22
4.2.4.	Autres conditions et mentions légales d'utilisation .....	22
4.2.5.	Accès aux données et documents associés.....	23
4.3.	Conformité de la donnée aux règles d'interopérabilité INSPIRE .....	23
4.3.1.	Nom de la spécification .....	23
4.3.2.	Dates de création/publication et modification .....	23
4.3.3.	Explication sur le test réalisé.....	24
4.3.4.	Degré de conformité.....	24

4.4.	Autres spécifications.....	24
4.4.1.	Nom de la spécification .....	24
4.4.2.	Dates de création/publication et modification .....	25
4.4.3.	Explication sur le test réalisé.....	25
4.4.4.	Degré de conformité.....	25
5.	Illustration.....	26

## Avant-propos

Avant toute publication d'un jeu de données dans l'entrepôt data.InDoRES, il est nécessaire de compléter sa fiche de métadonnées dans [cat.InDoRES](#). Vous trouverez ci-après une explication pas à pas pour vous aider dans la saisie de vos métadonnées.

Ce présent guide a initialement été réalisé dans le cadre du Réseau des Zones Ateliers. Ainsi, nous tenons à remercier le groupe Métadonnées CIGAL et tout particulièrement Guillaume Ryckelynck et Grégoire Skupinski (Zone Atelier Environnementale Urbaine, Laboratoire LIVE) pour leur aide et leur contribution. Un remerciement particulier ira également à Dominique Andrieu (Zone Atelier Loire, MSH Val de Loire) pour ses nombreuses relectures et ses conseils avisés lors de l'élaboration du guide initial.

Ce guide est régulièrement réactualisé afin de permettre de répondre aux standards et normes en vigueur au sein de l'Union Européenne. L'interopérabilité sera donc assurée.

Ce guide est mis à disposition selon les termes de la Licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](#)

## Introduction

La saisie de métadonnées, bien qu'étant une obligation légale, notamment dans le cadre de la [Directive européenne INSPIRE](#), reste une difficulté pour toute personne souhaitant diffuser les informations sur son jeu de données.

Dans le cadre d'un partenariat avec **CIGAL** (Coopération pour l'Information Géographique en ALsace) dès 2013, la volonté de constituer un inventaire des informations géographiques a amené un groupe de travail « Métadonnées » à se constituer afin de réfléchir à la réalisation d'un formulaire de saisie de métadonnées répondant aux normes et directives en vigueur. Il a rapidement été décidé que les normes ISO 19115 / 19139 ainsi que la directive INSPIRE seraient retenues afin de répondre aux attentes nationales et européennes en matière de données géographiques. Un tableau de correspondance des champs a alors été conçu et en résulte un formulaire simple d'utilisation.

En s'inspirant du travail déjà effectué par CIGAL, un nouveau formulaire a été ; conforme aux exigences, il permet une parfaite interopérabilité et une description précise de vos données (l'outil ayant été orienté pour les équipes de recherche).

Comme vous le retrouverez sous la forme Excel, une rubrique d'aide est disponible et ici compilée en un guide complet. Pour chaque élément de description, le guide vous fournira une définition précise de l'information attendue, des recommandations afin de garantir la bonne complétion ainsi que des exemples précis permettant d'illustrer clairement le propos.

Ce formulaire est exportable sur tout portail compatible Inspire ou ISO 19139 (Geonetwork, Geosource par exemple). Il répond également au [standard Dublin Core](#).

Pour toute information, n'hésitez pas à me contacter à cette adresse : [amandine.henon@mnhn.fr](mailto:amandine.henon@mnhn.fr)

*Amandine Hénon*

*Administratrice de Systèmes d'Information Muséum national d'Histoire naturelle à l'UAR3468 BBEES*

# 1. Informations sur les métadonnées

---

## 1.1. Identification de la fiche

⚠ Ce champ est de préférence rempli par l'administrateur.

✓ **Définition**

Il s'agit d'un code alphanumérique permettant d'identifier de manière **unique** la fiche de métadonnées. Ce code n'est jamais modifié, même lors d'une mise à jour.

✓ **Recommandations**

Afin que le code identifiant soit unique, nous recommandons soit d'implémenter un code *via* un générateur, soit, lorsqu'il existe, de faire figurer le DOI du jeu de données décrit.

✓ **Exemple**

FR180089013-MSHToursUMS1835-PIDUD-OccSo1SCOTTours2004-20121031

## 1.2. Date de création / mise à jour de la fiche

⚠ Ce champ est généré automatiquement par le programme. Ne pas rectifier manuellement.

✓ **Définition**

Il s'agit de la date de création ou de dernière mise à jour de la fiche.

✓ **Recommandations**

Elle est présentée sous la forme « année-mois-jour » avec un tiret (touche 6 du clavier) comme élément séparateur : aaaa-mm-jj. Le système de référence est le calendrier grégorien. Cette date sera automatiquement générée lors de la création ou de la manipulation de la fiche. Ce champ concerne les métadonnées et non les données en elles-mêmes.

✓ **Exemple**

2018-07-02

### 1.3. Langue de la métadonnée

✓ **Définition**

Il s'agit de la langue utilisée pour la description de la donnée sur la fiche de métadonnées.

✓ **Recommandations**

La valeur est fixée à « français » puisque c'est la langue la plus communément rencontrée. Si la description d'une donnée est disponible en plusieurs langues, il est recommandé de remplir une fiche par langue et de ne pas mélanger les langues au sein de la même fiche.

✓ **Exemple**

Français

### 1.4. Jeu de caractères de la fiche

⚠ Ce champ est pré-rempli.

✓ **Définition**

Il s'agit d'une information purement technique visant à préciser l'encodage des caractères utilisé pour générer le fichier d'échange de la fiche au format XML. Il est défini par l'application utilisée.

✓ **Recommandations**

La valeur par défaut est « utf8 » et **n'est pas modifiable**.

✓ **Exemple**

utf8

### 1.5. Type de données décrites

✓ **Définition**

Cet élément renseigne le type de ressource décrit dans la fiche. La directive européenne INSPIRE concerne trois types de données :

- Les « **séries de données géographiques** » ou « **jeux de données géographiques** » correspondant à une compilation, un ensemble, identifiable et cohérent, de données géographiques articulées autour d'un thème dominant. Il peut s'agir d'une couche d'information ou d'un ensemble de couches (base de données géographique).
- Les « **ensembles de séries de données géographiques** » ou « **collections de données géographiques** » correspondant à une compilation de séries de données géographiques partageant la même spécificité.
- Les « **services de données géographiques** ».

Nous nous occuperons ici uniquement des deux premières catégories qui sont d'ailleurs proposées par défaut dans la liste déroulante.

✓ **Recommandations**

Afin de décrire les données à un niveau suffisamment fin (couche d'information de base de données cohérente), la valeur par défaut a été définie à « Jeu de données ».

✓ **Exemple**

Jeu de données

## 1.6. Standard des métadonnées

⚠ Ce champ est masqué car déjà rempli et non modifiable.

✓ **Définition**

Cette information est composée de deux éléments : le **nom du standard** et la **version du standard**. Elle définit la norme utilisée pour structurer la description de la donnée et la rédaction de la fiche. Il peut aussi être appelé « gabarit ».

✓ **Recommandations**

Par défaut, le standard utilisé est ISO 19 115/19 139 (sachant que ce formulaire a également été pensé pour être compatible avec la directive INSPIRE). Ce champ n'est pas modifiable puisqu'il est lié à la version même du formulaire.

## 1.7. Contacts pour la fiche

✓ **Définition**

Ce groupe de champs permet de connaître la personne ou l'organisme qui a décrit la donnée et réalisé la présente fiche de métadonnées. Il se compose des Nom/Prénom, de la Fonction, du Nom de l'organisme, de l'Adresse, du Code Postal, de la Ville, du Téléphone, de l'Email et du Rôle de la personne à contacter.

✓ **Recommandations**

Le premier contact est figé sur « **Point de contact** », qui est un élément obligatoire. Il correspond au gestionnaire de la fiche. D'autres contacts peuvent également être ajoutés. Il est recommandé de saisir l'ensemble des informations descriptives du contact, notamment le nom en majuscules et le prénom avec la première lettre en majuscules, la fonction (en précisant, si nécessaire, la direction ou le service dont il dépend), l'organisme (en évitant les sigles), l'adresse mail et le rôle, qui est indispensable. La valeur par défaut du rôle est définie à « Point de contact ».

⚠ Pour le « **Point de contact** », il est déconseillé de fournir une adresse électronique nominative, pas suffisamment pérenne. Les adresses trop génériques (accueil@mnhn.fr) sont également fortement déconseillées.

✓ **Exemple complet**

- NOM Prénom : DUPONT Marc
- Organisme : Muséum national d'Histoire naturelle, UMS 3468 BBEES (Bases de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnement et Sociétés)
- Email : exemple@mnhn.fr
- Rôle : Point de contact

## 2. Description de la donnée

---

### 2.1. Titre de la donnée

#### ✓ Définition

Il s'agit du titre correspondant à un ensemble d'informations permettant d'identifier et de qualifier rapidement la donnée. C'est généralement l'information qui apparaît en premier à la suite des recherches effectuées pour trouver une donnée. Ce titre doit être explicite et définir clairement la donnée s'y rapportant. Ce nom doit être caractéristique et unique. Les acronymes sont déconseillés.

#### ✓ Recommandations

Il est recommandé de préciser dans ce titre :

- Le type de données (carte, données thématiques, référentiel, etc.).
- Le nom de la donnée, officiel ou habituel, en évitant l'usage d'acronyme non explicité.
- La version ou le millésime de la donnée (année ou date de production).
- Le nom de l'emprise géographique concernée par la donnée.

#### ✓ Exemple

« Carte piézométrique de la nappe basse dans la zone de Bregnier-Cordon du 22 au 23/11/1979. »

→ « Carte » : type de données

« piézométrique » : renseigne sur la donnée de façon claire

« de la nappe basse dans la zone de Bregnier-Cordon » : emprise géographique

« du 22 au 23/11/1979 » : date de production de la donnée.

### 2.2. Représentation spatiale de la donnée

#### ✓ 06 Définition

Cette information permet de savoir s'il s'agit de données vecteur, raster, tabulaire, 3D, etc.

#### ✓ Recommandations

Si le jeu de données est en vecteur, il est conseillé de préciser le type de représentation spatiale (données composées de points, de lignes ou de polygones) dans le résumé et/ou dans le texte sur la qualité de la donnée.

La liste déroulante propose six représentations spatiales :

- Vecteur
- Rasteur
- Table texte

- TIN
- Vidéo 3D
- Vue 3D

✓ **Exemple**

Table texte

## 2.3. Identifiant de la donnée

✓ **Définition**

Le ou les identifiants de la donnée correspondent à un ou plusieurs codes permettant d'identifier de manière unique la donnée. Ces codes ne sont jamais modifiés, même lors d'une mise à jour de la fiche.

✓ **Recommandations**

L'identificateur, si possible, doit être fourni sous la forme d'une URI (Uniforme Resource Identifier) au format http ou sous la forme d'une URL pérenne permettant d'accéder directement à la donnée.

✓ **Exemple**

[http://www.bbes.fr/bloc\\_identifiant\\_le\\_jeu\\_de\\_donnees](http://www.bbes.fr/bloc_identifiant_le_jeu_de_donnees)

## 2.4. Langue de la donnée

✓ **Définition**

C'est la ou les langues utilisées pour décrire la donnée lorsqu'elle contient des informations textuelles (table attributaire avec des noms de lieu par exemple). Trois langues ont été retenues et sont proposées dans la liste déroulante : le français, l'anglais et l'allemand.

✓ **Recommandations**

Par défaut, la langue de la donnée est le français. Dans le cas où la donnée ne contient aucun texte, il est préconisé de choisir la même langue que celle de la description de la métadonnée dans la présente fiche.

✓ **Exemple**

Français

## 2.5. Résumé

✓ **Définition**

Le résumé permet de décrire la donnée en lui attribuant une définition officielle, quand elle existe, ou, le cas échéant, une définition commune afin de la rendre compréhensible par l'utilisateur. Il s'agit en particulier de définir au mieux l'information ou le phénomène représenté. C'est un élément indispensable de la fiche de description.

### ✓ **Recommandations**

Toute information vous semblant intéressante pour la contextualisation de la donnée est souhaitable. Ces précisions permettront de comprendre au mieux le jeu de données et plus il y aura d'indications et mieux la donnée sera comprise dans son ensemble.

## 2.6. Dates et rythme de mises à jour

### ✓ **Définition**

Ces informations permettent de préciser une ou plusieurs dates représentatives de la vie de la donnée :

- **Création** : il s'agit de la date à laquelle a été créée la donnée.
- **Publication** : il s'agit de la date de la publication ou de la diffusion de la donnée.
- **Mise à jour** : il s'agit de la date de la dernière mise à jour ou de la dernière version de la donnée.
- **Rythme** : il s'agit de la fréquence de la mise à jour.

### ✓ **Recommandations**

Une date au moins doit être renseignée, au format aaaa-mm-jj avec des tirets (touche 6 du clavier) comme élément séparateur. *A minima*, ce sera la date de création. La date de mise à jour, ou dernière version, n'a de sens que si elle est couplée à la date de création. Dans le cadre d'une donnée « vivante », c'est-à-dire une donnée qui se complète ou se met à jour très régulièrement (tous les jours ou plusieurs fois par semaine), il est alors préférable de remplir de façon précise l'information sur le « Rythme de la mise à jour » qui fait l'objet du paragraphe suivant. Il est néanmoins recommandé d'indiquer la date de création initiale qui reste inchangée pendant toute la vie de la donnée. Si la fréquence de mise à jour prévue n'est pas disponible dans la liste, utiliser la valeur « Inconnu ». Si aucun changement n'est programmé, sélectionner alors « Non planifié » dans le menu déroulant. La valeur par défaut de cette liste est « Inconnu ».

▲ **La date de création est celle de la création de la donnée et non celle de la création de la métadonnée.**

### ✓ **Exemple**

Date de création : 1981-07-23
Rythme de mise à jour : En continu

## 2.7. Etendue temporelle

### ✓ **Définition**

L'étendue temporelle définit la période de temps couverte par la donnée. C'est un indicateur de l'actualité de cette dernière. Cette période peut être exprimée de l'une ou l'autre des deux manières suivantes :

- Une date déterminée
- Un intervalle de dates exprimé par une date de début et de fin.

### ✓ **Recommandations**

Comme pour les autres champs relatifs à une date, cette dernière sera exprimée de la façon suivante : année - mois en chiffres - jour en chiffres au format aaaa-mm-jj avec un tiret (touche 6 du clavier) comme élément séparateur. Pour les étendues temporelles, le système de référence par défaut est le calendrier grégorien. Si toutefois un autre système était utilisé (comme les ères géologiques par exemple), l'indiquer dans le champ

«Description».

✓ **Exemple**

Date de début : 2009-10-15  
Date de fin : 2009-11-01

## 2.8. Emprise géographique

✓ **Définition**

Ces champs permettent d'indiquer l'emprise géographique explorée où des informations ont été recueillies pour constituer la donnée. Il s'agit d'un rectangle délimitant l'espace couvert par le jeu de données. Les coordonnées de ce rectangle doivent être exprimées dans un système de projection géographique qui est le WGS 84 (World Geodetic System 1984) en degrés décimaux, avec une précision d'au moins deux décimales, avec le méridien de Greenwich comme méridien d'origine. Une emprise est ainsi constituée :

- d'un nom la qualifiant (commune, nom d'une réserve naturelle...) lorsque cette information est possible
- de quatre coordonnées précisant les longitudes et latitudes

✓ **Recommandations**

L'emprise géographique doit englober l'étendue du territoire pour lequel le producteur garantit la connaissance et la saisie de l'information fournie. L'absence vérifiée d'éléments sur un territoire constitue une information en soi ; ainsi, le rectangle englobant peut parfois couvrir une zone bien plus large que l'emprise des données elles-mêmes.

**⚠ Dans un souci de qualité et de précision de la description, le rectangle de délimitation doit être le plus ajusté afin de délimiter le plus fidèlement possible la donnée décrite.**

Il est aussi possible de délimiter plusieurs rectangles de délimitation si les données ne sont pas contiguës.

✓ **Exemple**

Nom : Strasbourg  
Longitude est : 7,84  
Longitude ouest : 7,69  
Latitude nord : 48,65  
Latitude sud : 48,89

## 2.9. Système de projection

✓ **Définition**

Cette information renseigne le ou les systèmes de projection dans lesquels sont disponibles les données décrites. La liste déroulante contient les noms de projections les plus courantes.

✓ **Recommandations**

Toute donnée échangeable en France métropolitaine devrait au moins être disponible en Lambert 93. Pour obtenir les références à d'autres systèmes de projection, consulter les sites suivants :

- pour la France métropolitaine : <http://georezo.net/wiki/main/dico/epsg> (système de

référence)

- pour d'autres systèmes : <http://www.epsg-registry.org/>

✓ **Exemple**

RGF93/CC48 - EPSG 3948

## 2.10. Catégories internationales

✓ **Définition**

Ce champ permet de classer la donnée dans une ou plusieurs catégories d'une liste fermée et internationale, facilitant ainsi les recherches sur la donnée. Il est important d'associer cette dernière à la ou les thématiques les plus pertinentes.

✓ **Recommandations**

Il est recommandé de n'indiquer qu'une seule catégorie, sauf rares exceptions. Il est également important de veiller à la cohérence avec le champ suivant (Thèmes INSPIRE). La liste des valeurs proposées est celle de la norme ISO 19 115, reprise ci-après :

- **Agriculture** (élevage et/ou cultures)
- **Flore et faune** (flore et faune dans un écosystème naturel)
- **Limites politiques et administratives** (limites de pays, de provinces...)
- **Climatologie, météorologie** (processus et phénomènes atmosphériques)
- **Economie** (activités économiques et emploi)
- **Topographie** (altitude. Topographie au-dessous et dessus de la mer)
- **Ressources et gestion de l'environnement** (ressources naturelles, protection, conservation des ressources naturelles)
- **Géosciences** (informations relatives aux sciences de la terre)
- **Santé** (santé, services de santé, épidémiologie)
- **Carte de référence de la couverture terrestre** (occupation des terres, imagerie aérienne et satellitaire, cartes thématiques...)
- **Infrastructures militaires** (bases militaires et infrastructures)
- **Hydrographie** (systèmes hydrographiques, fleuves, rivières, glaciers...)
- **Localisation** (zones postales, adresses...)
- **Océans** (composants et caractéristiques du milieu maritime)
- **Planification et cadastre** (carte d'utilisation des terres, plans d'occupation des sols, planification pour la prévention des risques)
- **Société** (caractéristiques des sociétés et cultures)
- **Aménagements et constructions humaines** (musées, églises, usines...)
- **Infrastructures de transport** (moyens de transports des personnes et des biens)
- **Réseaux** (concerne tous services de distribution (télécommunication, énergie, eau) ou de collecte (déchets, etc.))

## 2.11. Thèmes INSPIRE

### ✓ Définition

Ce champ permet de classer la donnée dans un ou plusieurs thèmes d'une liste fermée de valeurs définies au niveau européen via la [Directive INSPIRE](#), facilitant ainsi les recherches sur la donnée. Il est important d'associer cette dernière à la ou les thématiques les plus pertinentes.

### ✓ Recommandations

Dans la mesure du possible, il est conseillé de n'indiquer qu'un seul thème, sauf rares exceptions. Il est également important de veiller à la cohérence avec le champ précédent (Catégories internationales). La liste des valeurs proposées est celle définie par la directive INSPIRE, s'appuyant sur le [thesaurus GEMET](#) thèmes INSPIRE :

- **Référentiels de coordonnées** : Systèmes de référencement unique des informations géographiques dans l'espace sous forme d'une série de coordonnées (x, y, z) et/ou la latitude, la longitude et l'altitude, en se fondant sur un point géodésique horizontal et vertical.
- **Systèmes de maillage géographique** : Grille multi-résolution harmonisée avec un point d'origine commun et une localisation ainsi qu'une taille des cellules harmonisées.
- **Dénominations géographiques** : Noms de zones, de régions, de localités, de grandes villes, de banlieues, de villes moyennes ou d'implantations, ou tout autre élément géographique ou topographique d'intérêt public ou historique.
- **Unités administratives** : Unités d'administration séparées par des limites administratives et délimitant les zones dans lesquelles les États membres détiennent et/ou exercent leurs compétences, aux fins de l'administration locale, régionale et nationale.
- **Adresses** : Localisation des propriétés fondée sur les identifiants des adresses, habituellement le nom de la rue, le numéro de la maison et le code postal.
- **Parcelles cadastrales** : Zones définies par les registres cadastraux ou équivalents.
- **Réseaux de transport** : Réseaux routier, ferroviaire, aérien et navigable ainsi que les infrastructures associées. Sont également incluses les correspondances entre les différents réseaux, ainsi que le réseau transeuropéen de transport tel que défini dans la décision n° 1692/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 1996 sur les orientations communautaires pour le développement du réseau transeuropéen de transport et les révisions futures de cette décision.
- **Hydrographie** : Éléments hydrographiques, y compris les zones maritimes ainsi que toutes les autres masses d'eau et les éléments qui y sont liés, y compris les bassins et sous-bassins hydrographiques. Conformément, le cas échéant, aux définitions établies par la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et sous forme de réseaux.
- **Sites protégés** : Zone désignée ou gérée dans un cadre législatif international, communautaire ou national en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation.
- **Altitude** : Modèles numériques pour l'altitude des surfaces terrestres, glaciaires et océaniques. Comprend l'altitude terrestre, la bathymétrie et la ligne de rivage.
- **Occupation des terres** : Couverture physique et biologique de la surface terrestre, y compris les surfaces

artificielles, les zones agricoles, les forêts, les zones (semi-)naturelles, les zones humides et les masses d'eau.

- **Ortho-imagerie** : Images géo-référencées de la surface terrestre, provenant de satellites ou de capteurs aéroportés.
- **Géologie** : Géologie caractérisée en fonction de la composition et de la structure. Englobe le substratum rocheux, les aquifères et la géomorphologie.
- **Unités statistiques** : Unités de diffusion ou d'utilisation d'autres informations statistiques.
- **Bâtiments** : Situation géographique des bâtiments.
- **Sols** : Sols et sous-sol caractérisés selon leur profondeur, texture, structure et teneur en particules et en matières organiques, pierrosité, érosion, le cas échéant pente moyenne et capacité anticipée de stockage de l'eau.
- **Usage des sols** : Territoire caractérisé selon sa dimension fonctionnelle prévue ou son objet socio-économique actuel et futur (par exemple, résidentiel, industriel, commercial, forestier, récréatif).
- **Santé et sécurité des personnes** : Répartition géographique des pathologies dominantes (allergies, cancers, maladies respiratoires, etc.) liées directement (pollution de l'air, produits chimiques, appauvrissement de la couche d'ozone, bruit, etc.) ou indirectement (alimentation, organismes génétiquement modifiés, etc.) à la qualité de l'environnement, et ensemble des informations relatif à l'effet de celle-ci sur la santé des hommes (marqueurs biologiques, déclin de la fertilité, épidémies) ou leur bien-être (fatigue, stress, etc.).
- **Services d'utilité publique et services publics** : Comprend les installations d'utilité publique, tels que les égouts ou les réseaux et installations liés à la gestion des déchets, à l'approvisionnement énergétique, à l'approvisionnement en eau, ainsi que les services administratifs et sociaux publics, tels que les administrations publiques, les sites de la protection civile, les écoles et les hôpitaux.
- **Installations de suivi environnemental** : La situation et le fonctionnement des installations de suivi environnemental comprennent l'observation et la mesure des émissions, de l'état du milieu environnemental et d'autres paramètres de l'écosystème (biodiversité, conditions écologiques de la végétation, etc.) par les autorités publiques ou pour leur compte.
- **Lieux de production et sites industriels** : Sites de production industrielle, y compris les installations couvertes par la directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution et les installations de captage d'eau, d'extraction minière et de stockage.
- **Installations agricoles et aquacoles** : Équipement et installations de production agricoles (y compris les systèmes d'irrigation, les serres et les étables).
- **Répartition de la population/démographie** : Répartition géographique des personnes, avec les caractéristiques de population et les niveaux d'activité, regroupées par grille, région, unité administrative ou autre unité analytique.
- **Zones de gestion de restriction ou de réglementation et unités de déclaration** : Zones gérées, réglementées ou utilisées pour les rapports aux niveaux international, européen, national, régional et local. Sont inclus les décharges, les zones restreintes aux alentours des sources d'eau potable, les zones vulnérables aux nitrates, les chenaux réglementés en mer ou les eaux intérieures importantes, les zones destinées à la décharge de déchets, les zones soumises à limitation du bruit, les zones faisant l'objet de permis d'exploration et d'extraction minière, les districts hydrographiques, les unités correspondantes utilisées pour les rapports et les zones de gestion du littoral.

- **Régions maritimes** : Conditions physiques des mers et des masses d'eau salée divisées en régions et en sous-régions à caractéristiques communes.
- **Régions biogéographiques** : Zones présentant des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes.
- **Caractéristiques géographiques océanographiques** : Conditions physiques des océans : courants, salinité, hauteur des vagues, etc.
- **Sources d'énergie** : Sources d'énergie comprenant les hydrocarbures, l'énergie hydraulique, la bioénergie, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, etc., le cas échéant accompagnées d'informations relatives à la profondeur/la hauteur de la source.
- **Zones à risque naturel** : Zones sensibles caractérisées en fonction des risques naturels (tous les phénomènes atmosphériques, hydrologiques, sismiques, volcaniques, ainsi que les feux de friche qui peuvent, en raison de leur situation, de leur gravité et de leur fréquence, nuire gravement à la société), tels qu'inondations, glissements et affaissements de terrain, avalanches, incendies de forêts, tremblements de terre et éruptions volcaniques.
- **Conditions atmosphériques** : Conditions physiques dans l'atmosphère. Comprend les données géographiques fondées sur des mesures, sur des modèles ou sur une combinaison des deux, ainsi que les lieux de mesure.
- **Caractéristiques géographiques météorologiques** : Conditions météorologiques et leur mesure : précipitations, température, évapotranspiration, vitesse et direction du vent.
- **Habitats et biotopes** : Zones géographiques ayant des caractéristiques écologiques particulières — conditions, processus, structures et fonctions (de maintien de la vie) — favorables aux organismes qui y vivent. Sont incluses les zones terrestres et aquatiques qui se distinguent par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques ou biotiques, qu'elles soient naturelles ou semi naturelles.
- **Répartition des espèces** : Répartition géographique de l'occurrence des espèces animales et végétales regroupées par grille, région, unité administrative ou autre unité analytique.
- **Ressources minérales** : Ressources minérales comprenant les minerais métalliques, les minéraux industriels, etc., le cas échéant accompagnées d'informations relatives à la profondeur/la hauteur de la ressource.

Si vous aviez toutefois déjà décrit votre jeu de données en respectant la norme ISO 19 115, vous trouverez ci-dessous le tableau des correspondances entre les catégories internationales (ISO) et la classification thématique européenne INSPIRE des données.

△ Lors de la description d'une donnée, il est indispensable de veiller à la cohérence de la saisie entre ces deux listes de valeurs.

	Thème INSPIRE	Catégorie ISO
Annexe 1	Référentiel de données	--
	Système de maillage géographique	--
	Dénominations géographiques	Localisation ( <i>location</i> )
	Unités administratives	Limites ( <i>boundaries</i> )
	Adresses	Localisation ( <i>location</i> )
	Parcelles cadastrales	Planification/Cadastré ( <i>planning/cadastré</i> )
	Réseaux de transport	Transport ( <i>transportation</i> )
	Hydrographie	Eaux intérieures ( <i>inland waters</i> )
Annexe 2	Sites protégés	Environnement ( <i>environment</i> )
	Altitude	Altitude ( <i>elevation</i> )
	Occupation des terres	Imagerie/Cartes de base/Occupation des terres ( <i>imagery/baseMaps/earthCover</i> )
	Ortho-imagerie	Imagerie/Cartes de base/Occupation des terres ( <i>imagery/baseMaps/earthCover</i> )
Annexe 3	Géologie	Informations géoscientifiques ( <i>geoscientific information</i> )
	Unités statistiques	Limites ( <i>boundaries</i> )
	Unités statistiques	Structure ( <i>structure</i> )
	Sols	Informations géoscientifiques ( <i>geoscientific information</i> )
	Usage des sols	Planification/Cadastré ( <i>planning/cadastré</i> )
	Santé et sécurité des personnes	Santé ( <i>health</i> )
	Services d'utilité publique et services publics	Services d'utilité publique/Communication ( <i>utilities/communication</i> )
	Installations de suivi environnemental	Structure ( <i>structure</i> )
	Lieux de production et sites industriels	Structure ( <i>structure</i> )
	Installations agricoles et aquacoles	Agriculture ( <i>farming</i> )
	Répartition de la population – Démographie	Société ( <i>society</i> )
	Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration	Planification/Cadastré ( <i>planning/cadastré</i> )
	Zones à risque naturel	Informations géoscientifiques ( <i>geoscientific information</i> )
	Conditions atmosphériques	Climatologie/Météorologie/Atmosphère ( <i>climatology/meteorology/atmosphere</i> )
	Caractéristiques géographiques météorologiques	Climatologie/Météorologie/Atmosphère ( <i>climatology/meteorology/atmosphere</i> )
	Caractéristiques géographiques océanographiques	Océans ( <i>oceans</i> )
	Régions maritimes	Océans ( <i>oceans</i> )
	Régions biogéographiques	Biote ( <i>biota</i> )
	Habitats et biotopes	Biote ( <i>biota</i> )
	Répartition des espèces	Biote ( <i>biota</i> )
Sources d'énergie	Économie ( <i>economy</i> )	
Données minérales	Économie ( <i>economy</i> )	

## 2.12. Thésaurus et mots-clés

### ✓ Définition

Lors de la description d'une donnée, il est possible et conseillé d'indiquer un ou plusieurs mots-clés qui faciliteront la recherche pour l'utilisateur final.

### ✓ Recommandations

Les mots-clés viennent en complément de la catégorie internationale et des éléments de la classification INSPIRE. Les thèmes INSPIRE précédemment cités deviennent ici « mots-clés » obligatoires.

→ En cas d'utilisation d'un autre thésaurus, veuillez préciser son nom, sa version et sa date de publication.

→ En cas de mot-clé libre, celui-ci doit être écrit en minuscules, accentué et au singulier.

Nous vous conseillons donc de faire figurer, dans un premier cas, le mot-clé INSPIRE, suivi d'un mot-clé GEMET (dont vous trouverez la liste et les définitions correspondantes ici : <http://www.eionet.europa.eu/gemet/alphabetic?langcode=fr>) pour enfin faire figurer un mot-clé libre qui viendra alimenter le thésaurus en cours de rédaction.

## 2.13. Contacts pour les données

### ✓ Définition

Ce champ permet de connaître les personnes à contacter pour toute information concernant les données. Ces contacts peuvent être des personnes physiques ou des organismes. Dans le deuxième cas, il n'est pas utile de renseigner les colonnes « Nom » et « Position ».

### ✓ Recommandations

Comme pour les autres champs, le nom doit être inscrit en majuscules. Le menu déroulant « Rôle » propose plusieurs possibilités explicitées ci-dessous :

- **Fournisseur** : Organisme qui fournit la ressource, acteur qui délivre physiquement la ressource, soit de manière directe au destinataire, soit par l'intermédiaire d'un diffuseur.
- **Gestionnaire** : Acteur responsable de la gestion et de la mise à jour de la ressource.
- **Propriétaire** : Acteur qui détient les droits patrimoniaux de la ressource.
- **Point de contact** : Acteur à contacter en premier lieu pour obtenir des informations relatives à la ressource.
- **Auteur** : Acteur qui dispose des droits moraux relatifs à la ressource.

Ce champ est répétable, si différents rôles de personnes sont connus. Il est toutefois nécessaire de saisir au moins un Point de contact. Il est recommandé de saisir l'ensemble des informations descriptives du contact, notamment le nom en majuscules et le prénom avec la première lettre en majuscules, la fonction (en précisant, si nécessaire, la direction ou le service dont il dépend), l'organisme (en évitant les sigles), l'adresse mail et le rôle, qui est indispensable.

⚠ **Attention : Il est déconseillé de fournir une adresse électronique nominative, pas suffisamment pérenne. Les adresses trop génériques (accueil@mnhn.fr) sont également fortement déconseillées.**

### ✓ Exemple complet

- NOM Prénom : DUPONT Marc
- Organisme : Muséum national d'Histoire naturelle, UMS 3468 BBEES (Bases de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnement et Sociétés)
- Email : exemple@mnhn.fr
- Rôle : Point de contact

# 3. Qualité de la donnée

---

## 3.1. Niveau décrit

✓ **Définition**

Il s'agit d'une information technique précisant à quel niveau est décrite la donnée. Le menu déroulant propose « Jeu de données » ou « Collection de données ».

✓ **Recommandations**

La valeur par défaut sera la même qu'au Paragraphe « Type de données décrites ».

✓ **Exemple**

Jeu de données.

## 3.2. Résolution spatiale

✓ **Définition**

Ce champ permet de spécifier l'échelle ou la résolution de la donnée décrite. Il s'agit généralement de l'échelle optimale d'utilisation pour réaliser des cartes ou des analyses spatiales, c'est-à-dire l'échelle à partir de laquelle l'utilisation de la couche est viable. Choisir d'indiquer la résolution spatiale :

- Soit en échelle de représentation ou échelle équivalente (principalement pour les représentations cartographiques)
- Soit sous la forme d'une distance au sol (principalement pour les données maillées et produits dérivés d'imagerie), représentant la résolution des données (typiquement la taille d'un pixel d'une image au sol).

✓ **Recommandations**

L'échelle de la donnée décrite ne peut pas être plus grande que celle du référentiel utilisé pour produire cette donnée géographique. Pour l'échelle de représentation, indiquer uniquement le dénominateur (pour une échelle au 1 :10 000e, la valeur à renseigner sera alors « 10 000 »). Pour la résolution, la valeur doit être renseignée en mètres. Un complément d'informations, concernant la résolution spatiale, et notamment la précision de positionnement altimétrique et planimétrique, peut être indiqué dans le champ relatif à **la qualité**.

✓ **Exemple**

Echelle : 100 000  
1cm = 200 mètres

### 3.3. Texte sur la qualité de la donnée

#### ✓ Définition

La description de la qualité des données n'a pas pour vocation de dire si celles-ci sont de bonne ou mauvaise qualité mais de vérifier que le niveau de qualité proposé soit en adéquation avec l'application envisagée et les besoins de l'utilisateur. Elle en précise, notamment par l'exhaustivité et la rigueur employées, les limites d'utilisation. Ce texte doit également fournir des éléments sur la **généalogie de la donnée** et son mode de production.

#### ✓ Recommandations

Il est recommandé d'être le plus précis possible dans la description de la qualité de la donnée. Les informations qui doivent être renseignées sont, par exemple :

- ✓ **L'exhaustivité** : quelle partie est concernée par le lot de données ? Qu'est-ce qui en est exclu ?
- ✓ **La précision du positionnement planimétrique** : indiquer des éléments complémentaires aux informations sur la résolution spatiale en explicitant les conditions optimales d'usage et d'exploitation de la donnée.
- ✓ **Le contrôle qualité** : y a-t-il un contrôle qualité sur les données ? Si oui, expliquer les règles générales de celui-ci et les résultats obtenus. Y a-t-il des attributs qui renseignent sur la qualité de la donnée (comme un code précision) ?
- ✓ **Le mode de production** : existe-t-il un cahier des charges ou un dossier de spécifications techniques ?
- ✓ **Les limites techniques d'utilisation** : possibilité d'avertir l'utilisateur des usages pour lesquels le jeu de données n'est pas adapté.
- ✓ **La généalogie et l'historique de la donnée** : texte libre retraçant l'histoire des données en décrivant les principales phases, en indiquant les données ayant permis cette fabrication (référentiels par exemple).
- ✓ **Pour les données 3D** : préciser l'étendue verticale et le système vertical de référence.
- ✓ Préciser également les éléments d'étendue temporelle.

Il est également possible de faire le lien vers des éléments de documentation.

**En résumé, ce texte sert à contextualiser la donnée afin que celle-ci ne soit pas réutilisée abusivement et que les résultats soient compris au mieux.**

# 4. Diffusion du lot de données

---

## 4.1. Format(s) de diffusion

### ✓ Définition

Ces informations indiquent le ou les formats dans lesquels la donnée est disponible auprès du fournisseur. Il est recommandé de préciser la version du format.

### ✓ Recommandations

Privilégier les formats communément utilisés. Il est recommandé d'indiquer le nom du format en toutes lettres en plus de l'extension du fichier lorsque c'est le cas.

### ✓ Exemple

Shapefile (shp) 1.0

## 4.2. Contraintes légales d'accès et d'utilisation

Les informations ci-dessous concernent l'approche légale des limites et contraintes d'accès et d'utilisation de la donnée. Les limites d'usage relatives aux caractéristiques techniques de la donnée (échelle, précision...) auront été renseignées dans le texte sur la qualité de la donnée, comme expliqué précédemment.

### 4.2.1. Niveau de confidentialité

#### ✓ Définition

Il s'agit d'informer l'utilisateur sur le niveau de classification ou de confidentialité de la donnée. Le menu déroulant propose les niveaux suivants :

- **Non classifié** : La donnée ne revêt pas un caractère sensible.
- **Restreint** : Le caractère sensible de la donnée restreint son utilisation ou sa diffusion.
- **Confidentiel** : La donnée présente un caractère confidentiel.
- **Secret** : La confidentialité de la donnée implique des mesures de protection particulières.
- **Top secret** : La confidentialité de la donnée implique des mesures de protection extrêmes.

#### ✓ Recommandations

La valeur par défaut est fixée à « Non classifié ». Une seule valeur peut être renseignée. La classification de la donnée à un niveau autre de confidentialité que « Non classifié » indique un caractère sensible ou qui nuirait

aux intérêts de l'État ; elle doit être justifiée légalement (comme par exemple une Convention entre partenaires, une licence d'utilisation limitée à un groupe particulier de clients : Licence Recherche et Enseignement de l'IGN par exemple. La métadonnée doit être diffusée, mais la donnée est restreinte à un groupe identifié d'utilisateurs).

#### 4.2.2. Limitations d'accès public INSPIRE

##### ✓ Définition

Ce champ déterminera les limitations d'accès aux données.

##### ✓ Recommandations

Vous devez indiquer, en vous référant au tableau ci-dessous, la limitation à laquelle appartient votre donnée. Cet élément se présentera sous forme de texte. Ces valeurs sont particulières à la norme INSPIRE et intimement liées aux conditions d'accès précédemment citées. Ci-après vous trouverez un tableau récapitulant ces restrictions :

N°	Valeur à indiquer dans les métadonnées	Aspect potentiellement mis en danger par la diffusion de la donnée (d'après l'article 13 de la directive INSPIRE)
0	Pas de restriction d'accès public selon INSPIRE	Aucun des articles de la loi ne peut être invoqué pour justifier d'une restriction d'accès public.
1	L124-4-I-1 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.a)	La confidentialité des travaux des autorités publiques, lorsque cette confidentialité est prévue par la loi.
2	L124-5-II-1 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.b)	Les relations internationales, la sécurité publique ou la défense nationale.
3	L124-5-II-2 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.c)	La bonne marche de la justice, la possibilité pour toute personne d'être jugée équitablement ou la capacité d'une autorité publique d'effectuer une enquête d'ordre pénal ou disciplinaire.
4	L124-4-I-1 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.d)	La confidentialité des informations commerciales ou industrielles, lorsque cette confidentialité est prévue par la législation nationale ou communautaire afin de protéger un législation nationale ou communautaire afin de protéger un intérêt économique légitime, notamment l'intérêt public lié à la préservation de la confidentialité des statistiques et du secret fiscal.
5	L124-5-II-3 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.e)	Les droits de propriété intellectuelle.
6	L124-4-I-1 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.f)	La confidentialité des données à caractère personnel et/ou des fichiers concernant une personne physique lorsque cette personne n'a pas consenti à la divulgation de ces informations au public, lorsque la confidentialité de ce type d'information est prévue par la législation nationale ou communautaire.
7	L124-4-I-3 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.g)	Les intérêts ou la protection de toute personne qui a fourni les informations demandées sur une base volontaire sans y être contrainte par la loi ou sans que la loi puisse l'y contraindre, à moins que cette personne n'ait consenti à la divulgation de ces données.
8	L124-4-I-2 du code de l'environnement (Directive 2007/2/CE (INSPIRE), Article 13.1.h)	La protection de l'environnement auquel ces informations ont trait, comme par exemple la localisation d'espèces rares.

### 4.2.3. Autres contraintes d'accès public

#### ✓ Définition

Cette information renseigne sur les conditions d'accès d'utilisation de la donnée d'un point de vue administratif et légal.

#### ✓ Recommandations

La liste des valeurs proposées est celle définie par la norme ISO 19 115 (liste B.5.24. MD\_RestrictionCode). Il s'agit d'une liste fermée et, par défaut, la valeur renseignée sera « Pas de restriction d'accès public » :

N°	Intitulé	Raison de la restriction
0	Pas de restriction d'accès public	Aucune restriction ne s'applique.
1	Droit d'auteur / Droit moral (copyright)	Restriction lié à l'exercice du droit moral.
2	Brevet	Restriction induite par l'existence d'un brevet.
3	Brevet en instance	Restriction induite par le dépôt d'un brevet en cours.
4	Marque de commerce	Restriction lié à l'existence d'un dépôt de marque.
5	Licence	Restriction induite par l'existence d'une licence.
6	Droit de propriété intellectuelle / Droit patrimonial	Restriction lié à l'exercice du droit patrimonial.
7	Restreint	<b>⚠ Cette valeur n'a pas d'application identifiée en France.</b>

#### ✓ Exemple

« Licence »

→ valeur possible lorsqu'un laboratoire de recherche acquiert une base de données de l'IGN sous le régime d'une licence Recherche et Enseignement. L'accès à la donnée sera restreint aux ayants-droits de la licence.

### 4.2.4. Autres conditions et mentions légales d'utilisation

#### ✓ Définition

Cette information renseigne l'utilisateur sur les conditions d'utilisation de la donnée d'un point de vue administratif et légal. Il complète les informations relatives aux contraintes d'accès public liées à INSPIRE et autres contraintes précédemment renseignées. Il précise notamment les conditions d'accès en termes de licence, d'acte d'engagement, de mentions légales, de restriction d'usage dans un cadre commercial ou concurrentiel, etc.

#### ✓ Recommandations

Les limites techniques d'usage et d'exploitation liées à la qualité de la donnée doivent être indiquées dans le champ dédié à cet effet.

→ Si aucune condition légale d'utilisation et d'accès n'existe, indiquer « Aucune autre condition légale ne s'applique ».

→ Si les conditions ne sont pas connues, indiquer « Conditions inconnues ».

Il est recommandé de préciser les mentions légales et les sources à faire figurer sur les supports de diffusion utilisant les données concernées.

✓ **Exemple**

Conditions d'utilisation et mentions légales :

- « Données acquise sous Licence Recherche et Enseignement »
- « Utilisation commerciale directe ou indirecte interdite »

#### 4.2.5. Accès aux données et documents associés

✓ **Définition**

Ce champ permet de lister les liens vers les données ; il peut s'agir d'un lien de téléchargement de la donnée elle-même ou de tout autre document complémentaire et utile à une meilleure compréhension (dossier de spécification, actes d'engagement, publications scientifiques afférentes, ...) Ce lien URL doit être accompagné d'un nom et d'une description précisant la nature et le contenu de la donnée accessible.

✓ **Recommandations**

Il est recommandé d'utiliser des adresses URL complètes (pas de chemin relatif), publiques et pérennes.

✓ **Exemple**

Nom : Rapport méthodologique de la Base de Données BBEES

Description : Rapport méthodologique de production de la Base de Données BBEES1.

URL : [http://bbees.mnhn.fr/bases\\_de\\_donnees\\_BBEES1](http://bbees.mnhn.fr/bases_de_donnees_BBEES1)

### 4.3. Conformité de la donnée aux règles d'interopérabilité INSPIRE

⚠ Ce champ est masqué car pré-rempli et non modifiable.

#### 4.3.1. Nom de la spécification

✓ **Définition**

Cette information indique le nom et les références de la règle d'interopérabilité INSPIRE pour laquelle le degré de conformité a été évalué. La liste des valeurs proposées n'est pas figée.

✓ **Recommandations**

Seules les règles d'interopérabilité en lien avec le thème de la donnée renseignée précédemment doivent être saisies.

#### 4.3.2. Dates de création/publication et modification

✓ **Définition**

Cette information indique la date de modification, publication ou révision de la spécification renseignée.

✓ **Recommandations**

Se rapporter à la spécification pour connaître les dates.

### *4.3.3. Explication sur le test réalisé*

✓ **Définition**

Cette information permet de renseigner l'utilisateur sur la manière dont le degré de conformité a été évalué.

✓ **Recommandations**

Il ne s'agit pas d'indiquer le degré de conformité mais la façon dont celui-ci a été évalué et les éventuels problèmes rencontrés.

### *4.3.4. Degré de conformité*

✓ **Définition**

Cette information précise le résultat du test de conformité. Les valeurs proposées par la liste déroulante sont :

- Conforme
- Non conforme
- Non évalué (par défaut)

✓ **Recommandations**

Si cette information n'est pas renseignée, le degré de conformité est considéré comme « Non évalué ».

**Ces champs ont été renseignés selon le degré de conformité se référant à la version du formulaire. Il est donc recommandé de ne pas en changer les données.**

## 4.4. Autres spécifications

### *4.4.1. Nom de la spécification*

✓ **Définition**

Cette information indique le nom du standard de la norme ou autre spécification pour laquelle le degré de conformité a été évalué.

✓ **Recommandations**

La conformité aux règles d'interopérabilité INSPIRE ne doit pas être renseignée ici.

✓ **Exemple**

« Géostandard de la COVADIS : Aménagement numérique des territoires - Infrastructures de communications électroniques »

#### *4.4.2. Dates de création/publication et modification*

✓ **Définition**

Cette information indique la date de modification, publication ou révision de la spécification renseignée.

✓ **Recommandations**

Se rapporter à la spécification pour connaître les dates.

#### *4.4.3. Explication sur le test réalisé*

✓ **Définition**

Cette information permet de renseigner l'utilisateur sur la manière dont le degré de conformité a été évalué.

✓ **Recommandations**

Il ne s'agit pas d'indiquer le degré de conformité mais la façon dont celui-ci a été évalué et les éventuels problèmes rencontrés.

#### *4.4.4. Degré de conformité*

✓ **Définition**

Cette information précise le résultat du test de conformité. Les valeurs proposées par la liste déroulante sont :

- Conforme
- Non conforme
- Non évalué (par défaut)

✓ **Recommandations**

Si cette information n'est pas renseignée, le degré de conformité est considéré comme « Non évalué ».

# 5. Illustration

---

## ✓ Définition

Ce champ fournit un lien vers une image représentant la donnée. Il peut s'agir d'une représentation de la donnée ou d'une carte basée sur celle-ci. La carte ou la couche de données doit être clairement mise en évidence sur l'image créée pour une sémiologie graphique adaptée.

## ✓ Recommandations

Fournir une image d'une taille suffisante (20cm de hauteur en 72dpi) et au format .jpeg. Il est recommandé de donner à l'image le même nom que le fichier de métadonnées. Le lien vers l'illustration doit être unique, public et disponible de façon pérenne. Envoyer cette illustration en même temps que la fiche de métadonnées, à l'adresse de contact présent sur le site et celle-ci accompagnera la fiche sur le catalogue Geonetwork.

△ Cet élément ne fait pas partie de la fiche de métadonnées à proprement parler et ne sera pas exporté vers le Geonetwork. Il sert simplement à noter des observations sur la fiche ou sur les données pour en assurer la gestion.

**Il est donc fortement recommandé de ne pas y faire apparaître toute information importante qui serait utile pour l'utilisateur.**